

DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 21  
Nombre de votants : 22  
Date de convocation : 21/09/2011

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 28 septembre 2011**

--- o0o ---

L'an deux mille onze, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, adjoint au maire en charge des finances (a procuration pour Melle ULMANN, conseillère municipale), DUCASSE, Mmes BERBILLE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

**Etaient excusés :** M. MOUCHEBOEUF, Melle ULMANN conseillère municipale (a donné procuration à M. BATS, adjoint au maire en charge des finances).

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance D  
délibération n°3**

**Rapporteur : Jean-François BROQUÈRES, Maire, Conseiller Général**

**Objet : Attribution de primes aux emplois aidés**

A ce jour, la Ville compte dans ses effectifs des emplois aidés. Il est proposé à l'assemblée d'autoriser le versement d'une prime forfaitaire pour l'année, dont le versement sera semestriel ou annuel. Le montant sera fixé par arrêté de l'ordonnateur, et ce à compter de 2011 dans la limite des textes en vigueur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oui l'exposé du rapporteur

**DONNE** un avis favorable au versement d'une prime forfaitaire pour l'année, aux emplois aidés, dont le versement sera semestriel ou annuel.

Le montant sera fixé par arrêté de l'ordonnateur, et ce à compter de 2011 dans la limite des textes en vigueur.

**AUTORISE** M. le Maire à la signature de tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,**

**J-F. BROQUÈRES**